

**Bureau Syndical du  
12 septembre 2024**

**DELIBERATION N° 2024-09-067  
Demande de subvention pour l'aménagement du QT de Monticello**

Nombre de membres 27			L'an deux mille vingt-quatre, le douze septembre, à dix heures et trente minutes, le Bureau Syndical convoqué le 6 septembre 2024 par le Président, s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Don-Georges GIANNI, Président de séance. Monsieur Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance. Le quorum est atteint, le Bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
26	14	14	
<b>Présents :</b> GIANNI Don-Georges, POLI Xavier, FERRANDI Etienne, MICHELETTI Vincent, GIFFON Jean-Baptiste, GIORDANI Jean-Pierre, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence, MARCHETTI Etienne, LACOMBE Xavier, BRUZI Benoît, VIVONI Ange-Pierre, GUIDONI Pierre, BONARDI Jean-Paul			
<b>Pouvoirs :</b>			
<b>Absents :</b> MATTEI Jean-François, MARCHETTI François-Marie, MARIOTTI Marie-Thérèse, NEGRONI Jérôme, SAVELLI Pierre, POZZO DI BORGIO Louis, MARCANGELI Laurent, LEONARDI Jean-Charles, PELLEGRINI Leslie, CICCADA Vincent, GRAZIANI Frédéric, MAURIZI Pancrace			
Certifié exécutoire,  après transmission en Préfecture le : 23/09/2024 et de la publication de l'acte le : 23/09/2024		 <p>Pour le Président, par délégation, Le Directeur Général Adjoint  Vincent ANDREI</p>	

Le Vice-Président expose,

Par délibération n°2023-12-101, une demande de subvention relative à la mise en sécurité et en conformité du quai de transfert de Monticello a été approuvée pour un montant d'opération de 330.000 €.

Après une première phase de travaux, consistant notamment à sécuriser la trémie de vidage des OM, il est apparu nécessaire de réaliser une étude complémentaire pour analyser les contraintes de stabilité de la zone rocheuse surplombant la zone d'exploitation, cette étude a été confiée à CETEC qui a établi un nouveau chiffrage des coûts.

L'objectif est d'agrandir cette dernière pour implanter un pont bascule avec le recul nécessaire pour la pesée des FMA, un quai supplémentaire pour une benne de 30 m3, d'étancher la voirie actuellement en terre et de mettre en œuvre une gestion des eaux de ruissellement. Il est à noter que nous ne pouvons pas rejeter les EP à proximité et qu'un décanteur/déshuileur de près de 50 m3 sera installé sous voirie avec un rejet à plus de 100 mètres du site.

Le montant du projet est estimé à 600.000 € HT se composant en études, reprofilage talus, quai supplémentaire, Réseaux, raccordement EU, voirie, pont bascule, clôture, trémie, local agent, caméras, engin d'exploitation.

Le plan de financement de cette opération est établi selon un taux de subvention souhaité à 70 % soit 420.000 € ou à défaut le taux maximum éligible sollicité auprès de l'Ademe et de l'Office de l'environnement de Corse, le solde soit 180.000 € ainsi que la TVA restant à la charge du SYVADEC.

Il est demandé aux membres du bureau syndical d'abroger la délibération 2023-12-101, d'approuver le nouveau projet et le plan de financement afférent et de bien vouloir autoriser le Président ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention à hauteur de 70 % auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse, ou, à défaut au meilleur taux possible, le solde ainsi que la TVA restant à la charge du Syvadec.

***Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré :***

Vu les articles L.5111-1-1et L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-12-098 du 16 décembre 2020 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

Vu la délibération 2023-12-087 adoptant le plan d'actions 2024,

Vu la délibération n°2023-12-101 relative à la demande de Subvention travaux Quai de transfert de Monticello,

Considérant la nécessité de revoir le plan de financement au regard de l'évolution du projet tant des sujétions géologiques, techniques du site,

Ouïe l'exposé de M. Etienne Marchetti, Vice-Président,

**à l'unanimité :**

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Abroge la délibération n° 2023- 12-101,
- Approuve le plan de financement de ce projet,
- Autorise le Président ou son représentant à solliciter une subvention à hauteur de 70% ou à défaut au meilleur taux possible auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse, le solde ainsi que la TVA restant à la charge du SYVADEC
- Autorise le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires votés.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,

Don Georges GIANNI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage en préfecture.

Affiché en préfecture  
024-20009827-20240912-2024-09-067-DE  
Date de télétransmission : 23/09/2024  
Date de réception préfecture : 23/09/2024